Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260306-DCM_2026_38-DE

Mairie d'Orgères 35230

Séance du Conseil Municipal du 06 mars 2026

CONVOCATION : 27 février 2026
Présents **:** Yannick COCHAUD, Solène CHEVALIER, Sylvie FASQUEL, Pierre-Yves SAGET, Christine TROCHU, Laurent BAUDE, Laurence HANRY, Thierry GUERRIAU, Marie-Andrée PELLAN, Fabrice MICHEL, Alain DECIMA, Jérôme CUSSONNEAU, Sylvie RITZENTHALER, Daniel RENAULT, Yves-Marie LALLICAN, Jean-François LE BOUGUENEC, Audrey MARQUIS, Erwan MOREAU, Sylvie DUHAMEL, Gwenaëlle EUDELINE, Etienne JEGOU,
Absents : Lydie GICQUEL DENIS.
Procurations : Gwenaëlle EUDELINE.

38. FINANCES – Affectation des résultats – Budget principal (Acte 7.1)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu la délibération n° 13-2026 en date du 06/02/2026 portant sur l'approbation du CFU du budget principal,
Vu l'avis de la commission AFRH en date du 26/02/2026,

Mme Audrey RIBERPREY, conseillère déléguée aux finances présente l'exposé suivant :

Afin d'assurer la continuité des exercices budgétaires, l'instruction budgétaire et comptable M57 a mis en place un mécanisme d'affectation des résultats au budget de l'année suivante. La détermination du résultat s'effectue à la clôture de l'exercice au vu du compte financier unique. Après l'approbation du compte financier unique en séance du 06/02/2026, le résultat est excédentaire.

Pour rappel, le résultat cumulé de la section de fonctionnement, à la clôture de l'exercice, est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement cumulé de la section d'investissement (besoin de financement après intégration, lorsqu'il y en a, des reports en recettes et en dépenses). Le cas échéant, le surplus est affecté soit en réserves en équilibre de la section d'investissement, soit en report à nouveau pour financer la section de fonctionnement.

Considérant les besoins de financement en section d'Investissement mais aussi en section de Fonctionnement,
Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 (168 678.55 €) comme suit :

- à la section d'investissement au compte 1068 en recettes d'Investissement pour un montant de **147 744 €.**
- à la section de Fonctionnement au compte 002 en recettes de Fonctionnement pour un montant de **20 934.55 €.**

Pour information, l'excédent de la section Investissement (2 030 795.87 €) est automatiquement reporté en recettes d'Investissement au chapitre 001 – solde d'exécution section Investissement.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260306-DCM_2026_38-DE

Ceci exposé,

Le Conseil Municipal, avec 7 CONTRES et 22 POUR :

- **AFFECTE** le résultat 2025 de la section de Fonctionnement du budget principal comme exposé ci-dessus

.

Pour extrait certifié conforme,

